

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs
de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas,
n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-
DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 16 juillet 1845.

Le gouvernement s'inquiète de toute parole libre ; il la repousse quelle que soit la forme sous laquelle on la présente. Si on rappelle à la jeunesse les saines traditions de la révolution, il s'agit aussitôt, et, cédant à ses instincts de compression, il menace bien vite les audacieux qui osent parler des devoirs du citoyen et rappeler les souvenirs des grandes actions de nos pères. Que voulez-vous ? sa mission est d'étouffer l'esprit public, et tout ce qui le réveille l'entrave ; il veut qu'on s'occupe partout d'agiotage, de chemins de fer ou de plaisirs, il a donc raison de se plaindre de ceux qui veulent que le pays n'oublie pas ses devoirs envers lui-même, et ne perde pas la trace de ses grandes traditions.

Dans ces derniers temps, deux voix surtout se sont élevées pour prêcher le culte des nobles sentiments à une jeunesse qu'on veut vouer au culte du veau d'or ; deux voix se sont fait entendre, interpellant le parti-prêtre, lui demandant compte de ses actes, prenant corps à corps les jésuites et leur reprochant de vouloir avilir les âmes et les préparer à la servitude. Ces voix ont eu du retentissement ; aussitôt on a songé à les faire taire. On sait tous les moyens indirects qu'on a d'abord employés pour déterminer MM. Quinet et Michelet à modifier leur programme ; on n'a rien négligé ; promesses, conseils, menaces, mais tout a échoué. Les deux professeurs du collège de France ont tenu bon, et l'Université, attaquée de toutes parts, a trouvé en eux deux athlètes capables de les défendre et de tenir tête aux disciples de Loyola.

Après avoir usé des avis et quelque peu des menaces, le ministère s'est avisé d'un moyen sur lequel il comptait beaucoup ; il a dénoncé ces deux professeurs à leurs collègues comme compromettant la dignité de l'enseignement et comme méritant d'être réprimandés. MM. de Salvandy et Guizot se sont surtout occupés de cette affaire qu'ils avaient grandement à cœur de mener à bonne fin.

D'après l'invitation de M. de Salvandy, MM. les professeurs du collège se sont donc réunis. On leur a donné lecture des griefs articulés dans la correspondance du ministère. On reprochait aux professeurs d'avoir montré des sentiments hostiles au gouvernement et d'avoir abusé de la liberté d'enseignement pour traiter des matières étrangères à leur cours ; on les accusait même d'avoir été les auteurs de désordres publics.

Comme aucun trouble n'a jamais eu lieu pendant les leçons de MM. Quinet et Michelet, l'imputation d'avoir occasionné des *désordres publics* n'a pas dû occuper un seul instant la réunion. Quant à l'abus de parole, MM. Quinet et Michelet ont facilement démonté à leurs confrères qu'il n'avait pas eu lieu et qu'ils ne s'étaient réellement pas écartés des matières qui devaient faire l'objet de leurs leçons.

Aucun professeur ne s'est avisé de soutenir les imputations de M. de Salvandy. On n'a donc pas discuté sur la question de savoir s'il y avait eu abus de parole, et on a accepté comme satisfaisantes les explications des deux professeurs.

Voici la déclaration qui a suivi leurs explications :

« L'assemblée accepte les explications de MM. Michelet et Quinet, » qui déclarent ne pas s'être écartés de leur programme, et elle » rappelle qu'aucun des membres du collège de France n'a jamais » entendu se soustraire à l'obligation de se renfermer dans le pro- » gramme présenté par eux et adopté par l'assemblée. »

Ainsi, puisque la réunion des professeurs a accepté comme fondées les déclarations de MM. Quinet et Michelet, elle a donc considéré que les allégations de M. de Salvandy étaient erronées, calomnieuses et mal établies. En ne prononçant contre les professeurs dénoncés aucun blâme, en ne leur infligeant aucune réprimande, la réunion a admis qu'elle tenait leur enseignement pour bon et convenable.

Si les cours de MM. Michelet et Quinet étaient un scandale, comme on l'a prétendu, est-ce que MM. les professeurs du collège de France auraient voulu se rendre solidaires de ce scandale ? Si leurs collègues avaient été l'occasion de troubles publics, est-ce qu'ils auraient hésité à leur donner avis d'avoir à se montrer à l'avenir plus réservés et plus prudents ? S'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ont reconnu que MM. Michelet et Quinet n'avaient blessé dans leurs cours ni les lois, ni la morale, ni la religion ; c'est qu'ils ont été convaincus qu'ils étaient odieusement calomniés et qu'ils subissaient les effets de la haine de la corporation fameuse qu'ils ont attaquée avec tant de persévérance.

Le ministère a pris fait et cause depuis long-temps pour les jésuites contre MM. Quinet et Michelet. Les professeurs du collège de France l'ont compris ; ils n'ont pas voulu prononcer de blâme contre leurs collègues ; ils n'ont pas voulu détruire de leurs propres mains l'indépendance de l'enseignement. Le ministère croit donc toutes les intelligences bien avilies pour avoir osé demander à une assemblée d'hommes recommandables par la science de violer les droits de la pensée, de fouler aux pieds les garanties de la vérité et l'indépendance des professeurs ?

Le pouvoir a échoué honteusement dans cette misérable tentative ; cette fois encore l'esprit de liberté a vaincu l'esprit des ténèbres. Que va faire le ministère ? se tiendra-t-il pour battu ? Nous en doutons fort, et nous ne serions pas surpris de voir avant peu paraître quelque ordonnance ayant pour objet de suspendre les cours de MM. Quinet et Michelet ; mais nous pensons que ces deux professeurs ne reculeront pas devant la crainte d'une suspension arbitraire, et qu'ils continueront leur ensei-

Paris, le 14 juillet 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

C'est hier, comme nous l'avons dit, que les professeurs du collège de France avaient été convoqués. On avait préparé de longue main la scène qu'on voulait jouer, et ce n'était pas seulement M. de Salvandy et M. Martin (du Nord) qui avaient insisté personnellement auprès de certains meneurs influents. Un autre personnage qu'il ne nous convient pas de nommer avait mis une chaleur extrême, après avoir reçu une dépêche à lui directement adressée par M. Rossi, à faire censurer MM. Michelet et Edgar Quinet par ses collègues du collège de France, et à donner raison contre la raison à M. de l'Espinasse, à quelques évêques radoteurs, aux journaux légitimistes et aux pétitionnaires de Marseille.

Quatre professeurs seulement sur vingt-huit étaient absents. D'abord un certain nombre de professeurs avaient résolu de s'abstenir, ne pouvant mieux protester contre le droit qu'on prétend conférer au corps des professeurs de condamner leurs collègues. M. Burnouf fils avait même d'abord le projet d'écrire une lettre à l'administrateur, M. Letronne, pour expliquer les motifs de son abstention. Mais ces messieurs auront pensé justement qu'en prenant ce parti ils laisseraient peut-être une minorité d'agents ministériels prendre une décision qui, pour être illégale, n'en serait pas moins un prétexte aux ennemis de l'examen libre pour triompher.

M. Letronne ayant donné lecture des lettres échangées entre lui et M. de Salvandy, qui s'est montré un véritable aide-de-camp de M. l'archevêque Affre, et qui signalait les cours dénoncés comme un *désordre public*, comme une occasion de manifester contre le gouvernement une hostilité flagrante, MM. Michelet et Quinet ont pris la parole et déclaré n'avoir rien à changer à leur enseignement, à sa direction. Du désordre ! M. Letronne avait d'avance répondu au ministre qu'il n'y en avait pas eu. Il est vrai que les deux professeurs attaqués attirent à leurs cours un grand nombre d'auditeurs de tout âge ; mais ces auditeurs sont attentifs et ne rompent le silence que pour applaudir. En peut-on dire autant des cours désertés de tel et tel des professeurs adversaires de MM. Quinet et Michelet ?

Ces deux professeurs sortent de leur programme ! Mais M. Michelet est professeur d'*histoire et de morale*. Les jésuites n'est-ce pas de l'histoire ? Et quand on parle de morale, ne peut-on faire intervenir la société de Jésus, comme il ne peut y avoir de pharmacie sans poisons ? Quant à M. Quinet, il doit faire un cours de *littératures méridionales* dans leurs rapports avec les *institutions religieuses et politiques*. Prenez son cours imprimé, et vous verrez qu'il est resté fidèle à son programme. La dernière livraison qui a paru hier s'étend sur le spiritualisme de la révolution française ; mais quel est le point de départ ? Un poème de l'italien Monti qui compare la révolution à l'enfer.

M. Thénard a pris ensuite la parole et dit qu'il ne s'agissait pas d'infliger un blâme à des collègues. De quoi s'agissait-il donc ? De faire adopter à l'assemblée cette motion : « L'assemblée recommande, de la manière la plus expresse, aux professeurs de se renfermer dans le programme qui a été adopté après examen. »

Telle était évidemment la rédaction venue de haut lieu. MM. Michelet et Quinet ont encore répondu ; puis on a entendu M. Michel

Feuilleton du Censeur. — 17 Juillet.

DE PARIS A ALGER.

Lyon. — 1845.

La route de Paris à Alger est vraiment digne d'appeler les méditations des philosophes et de captiver même les rêveries des poètes. Ces deux mots eux-mêmes qui occupent les deux extrémités de toutes les grandes questions de notre époque. Paris, Alger donnent déjà beaucoup à penser ; mais les termes intermédiaires, Lyon et Marseille, ont aussi leur signification et portent à réfléchir.

A la distance où ces quatre points sont placés, ils perdent cependant une grande partie de leur importance. Mais attendez que le chemin de fer les rapproche, les réunisse, les concentre, et la loi qui les relie apparaîtra, elle aussi, dans tout son jour.

Quand vous vous rendez de Paris à Alger, rien de plus curieux que le départ pour Orléans. Ces pauvres vieilles voitures qui, il y a vingt ans, paraissaient des merveilles, sont déjà toutes décrépies. Voyez le chemin de fer, comme un vigoureux jeune homme, chargeant doucement son vieux père sur ses épaules pour lui épargner un peu de fatigue. Et ces voitures qui, naguères encore, rivalisaient entre elles, mais rivalisaient de cette rivalité imprudente et dangereuse qui casse bras et jambes aux voyageurs, venez les voir attachées l'une à l'autre, à la suite, associées par une chaîne de fer, sur le rail de fer qui les porte toutes, sans concurrence et sans privilège ; et les bonnes vieilles voitures, se carrant comme des douairières sur le palanquin de l'industrie moderne, après que cette bonne et forte fille leur a fait la petite toilette de voyage, les a débarrassées de ces chevaux capricieux et de ces roues qui roulaient mal, pour les placer sur d'autres roues et les confier à un autre cheval.

Voilà qui est nouveau ! Et quand on se dirige sur Alger, où il y a tant de nouveau, où l'on doit trouver la civilisation européenne, jeune et vivace, chargée aussi sur ses épaules, non pas très docilement, la civilisation africaine, passablement décrépite, mais prête à rajeunir ; quand, dis-je, on se dirige sur Alger, on ne peut s'empêcher de songer à ce long serpent de route dont la tête et la queue sont si neuves, tandis que le corps se roule toujours dans la vieille ornière.

Revenons au chemin de fer. Pendant que, le nez à la portière, vous examinez tous les apprêts, que vous voyez les chevaux de chair attachés sous le hangar, aux trains démontés des diligences, que vous les entendez hennir parce que peut-être, pour eux aussi, tout cela est nouveau ; voici qu'un rugissement lointain se fait entendre, et en un clin d'œil l'animal rugissant est près de vous ; il passe et va se placer, lui aussi, sous son hangar. Ce n'est pas votre cheval, cheval de métal, renu d'eau et de charbon, qui contient une fournaine dans ses poudres de fer, et lance une fumée noire et épaisse par son large et maigre museau de tôle. Ce cheval-là n'a ni tête ni queue ; il a un ventre, voilà tout. Espèce d'être mythologique qui réalise tout ce que le polythéisme des Grecs a conçu de plus exagéré ; espèce de Minotaure qui laisse bien loin derrière lui son frère aîné.

Le voilà, le fils fantastique de la civilisation moderne ; il est tout seul, et il va traîner sans effort cinquante voitures, contrairement à ce qui s'est passé jusqu'ici, où une seule voiture exigeait un concours d'efforts de plusieurs chevaux.

Autrefois l'on comptait à peine, dans un long voyage, un retard d'un jour ; c'était le temps où le coche d'Auxerre était une nouveauté. Plus tard on a négligé un retard d'une heure ; c'est le temps des diligences. Aujourd'hui, avec ce cheval unique, qui arrête ou ralentit sa marche au gré de son postillon, sans se fatiguer jamais de la vitesse et sans s'impatienter de la lenteur, on fait attention à une minute.

S'il est vrai que la marche de la civilisation générale puisse se mesurer par le besoin que les hommes éprouvent de la *précision*, quel doit être le progrès introduit par les chemins de fer ?

En quatre heures la distance de Paris à Orléans est franchie, et si le postillon le voulait on pourrait aller plus vite encore. Bientôt, en quatorze heures, le Parisien ira à Lyon ; en vingt-quatre heures à Marseille ; en trois jours il sera à Alger, juste ce qu'il fallait de temps, il y a vingt-cinq ou trente années, pour aller de Paris à Moulins.

Et il y a des gens qui prétendent pourtant qu'Alger est bien loin de la France, si loin qu'il faut faire son testament avant d'entreprendre un pareil voyage. Figurez-vous donc le moment où les bourgeois kabyles qui habitent l'Atlas nous paraîtront aussi voisins de Paris que le paraissent naguère aux Parisiens les bons citoyens français de Bourges, de Nevers ou d'Autun. Est-ce qu'à cette époque nos millionnaires de France n'arriveront pas à posséder une villa au Sahel, comme ils voulaient autrefois avoir une terre en Bourgogne, en Languedoc, en Provence ?

En attendant, à Orléans, une toilette inverse de la précédente est faite aux pauvres vieilles douairières ; elles reprennent leur train, leurs chevaux et cet infernal pavé qui les cahote sans cérémonie. Sur cette longue route d'Orléans à Lyon, ce que vous avez de mieux à faire, c'est de dormir, si vous pouvez, et de rêver au moment où, de Paris à Marseille, le chemin de fer sera complètement achevé ; heureuse époque, où les vieilles douairières seront tout-à-fait reléguées sous la remise, et où l'on ne saura plus ce que c'est qu'un pavé, même pour faire des révolutions, ni une ornière pour s'y embourber, comme font aujourd'hui tant de gens, y compris les douairières, je veux dire les diligences.

Un de mes amis écrivait, il y a douze ou treize ans :

« Lyon est un travailleur infatigable, assis sur le Rhône et la Saône, les regards tournés vers Paris, le dos appuyé aux montagnes de la Croix-Rousse et de Fourvières, comme un ouvrier tisseur à son métier. »

« Son bras gauche, à travers la forêt des cheminées à vapeur de Rive-de-Gier et de Saint-Etienne et les sapinières de la montagneuse Auvergne, saisit la Loire et lui verse ses produits par les chemins de fer. »

« Son bras droit s'avance au milieu des usines fumeuses de Chessy, du Creuzot, de Blanzay, d'Épinac et de Gray, et atteint le Rhin et la Seine ; de son index étendu il indique Mulhouse à ceux qui aiment les bons travailleurs. »

« Du bout de ses doigts, d'un côté, il fait aller et venir les voitures à vapeur, plus rapides qu'un boulet de canon ; de l'autre, il fait jouer les trois cents écluses du canal du Centre, du canal de Bourgogne et du Doubs

canalisé.

« Quelquefois, en laissant un instant son travail, il croise les bras, il se lève, et il donne à rafraîchir son grand front au vent qui de la cime des Alpes descend vers la crête neigeuse du Mont-Dore. »

« Et alors, promenant autour de l'horizon ses yeux pensifs, debout entre le Rhin et le Rhône, qui s'en vont l'un au nord et l'autre au midi, entre le Danube et la Loire, qui s'épanchent l'un au levant et l'autre au couchant attentif aux cris confus des marins qui d'un bout de l'Europe à l'autre sillonnent pour venir à lui, il semble de bien loin un compagnon cherchant sa route à la croix des quatre chemins. »

« Puis il se remet à l'œuvre patiemment, et ses regards sont alors vers Paris et vers Londres ; mais un jour il se retournera vers l'Orient que réveille le sultan et le pacha d'Égypte. Pour être plus voisin de la voluptueuse Constantinople, qui mollement se balance entre l'Europe et l'Asie, il jettera au Danube, par-dessus le Rhin, un chemin de fer dont il l'enlaccera, ainsi qu'il a fait à la Loire. »

« Des quatre points cardinaux, les produits lui affluent par les bateaux, par les wagons ; et lui les remanie, les transvase, les mêle, les classe, les fond et les distribue. »

« Aux uns, la soude et les huiles, les savons et les vins du Midi, le riz d'Italie, le coton de l'Égypte et les graines d'Odessa, d'Odessa la Moscovite, qu'un Français exilé fit un beau jour sortir des tourbeux marécages. »

« Aux autres, les ferblancs de Besançon et des Vosges, les vins et les fers forgés ou fondus de la Bourgogne et de la Champagne, que surveillent et transportent les Chalonnais, habiles commerçants. »

« A d'autres, les papiers d'Annonay, où les cascades se brisent sur les palètes des roues. »

« A ceux-ci, les charbons de Saint-Etienne ; à ceux-là, les charbons et verreries de Rive-de-Gier ; ici les pierres de Villebois, les plombs de Villefort, le cuivre de Sain-Bel ; là les indiennes de Mulhouse et de Wesserling, les savoureux fromages de la Suisse et les toiles du Nord. »

« A tous il donne à pleines mains les fruits que lui-même a retirés d'un travail opiniâtre ; à tous, les chapeaux : le chapeau est l'emblème de la liberté ; à tous, les vives teintures ; à tous, ses soieries inimitables, qu'en vient Liverpool et Manchester, que se disputent New-York et la Vera-Cruz, et dont tous les ans s'emplissent Beaupré, à l'élégant pont suspendu. »

« A tous, l'éclat et la parure dont les rois rehaussent leurs palais fastueux, et que les bourgeois étalent dans leurs fêtes ; à tous, les riches tissus, les riches couleurs. Et lui, ce grand travailleur, il reste pauvre ; et sa demeure, d'où sort tant de magnificence, est obscure et sale. »

« Vraiment, c'est un grand travailleur ! »

Depuis que ces paroles ont été dites, Lyon a bien travaillé ; depuis lors, se trouvant trop à l'étroit dans son long atelier entre les deux fleuves, il a escaladé les rochers de la Croix-Rousse, et s'est établi sur les vertes prairies des Brotteaux, où il s'est bâti, dans de larges rues, des demeures plus claires et plus saines. Il a jeté des ponts sur ses deux puissantes chutes d'eau qui mettent en mouvement sa féconde industrie ; il a remplacé les lourds équipages et les vieux trains de ses deux fleuves par d'innombrables bateaux à vapeur qui font de Chalon et d'Avignon le prolongement de ses aubourgs de Vaise et de la Guillotière.

Chevalier, qui est, au dire de tout le monde, un pitoyable parleur, et qui n'a pas relevé sur ce point sa réputation compromise il y a quelques mois dans un des bureaux de la chambre par un discours interrompu dès la première phrase.

M. Biot a franchement déclaré qu'il était venu avec des préventions fâcheuses pour ses collègues, mais que ses sentiments étaient changés. MM. Magendie, Tissot, Portets ont parlé comme lui; M. Thénard a alors menacé l'assemblée d'une ordonnance que pourrait rendre le ministre pour changer la constitution du collège de France, ce qui a causé une très vive rumeur et une non moins vive protestation de M. Biot.

Le menace de M. Thénard se réalisera, soyez-en sûrs : on a désorganisé l'Ecole Polytechnique, on désorganisera la grande institution du collège de France, où la parole libre déplaît aux soutanes de l'archevêché et du saint-siège.

M. Magendie a proposé un ordre du jour qui a paru trop acerbe, et l'assemblée s'est arrêtée à la rédaction présentée par M. Elie de Beaumont, qui en avait précisé le sens en disant qu'il voulait, sous une forme plus parlementaire, exprimer la pensée de ses collègues qui avaient voté contre la proposition-Thénard. Voici cette rédaction :

« L'assemblée accepte les explications de MM. Michelet et Quinet, qui déclarent ne pas s'être écartés de leur programme, et elle rappelle qu'aucun des membres du collège de France n'a jamais entendu se soustraire à l'obligation de se renfermer dans le programme présenté par eux et adopté par l'assemblée. »

Ainsi s'est terminée cette scène, à la confusion des hommes qui, protecteurs naturels de l'Université, l'attaquent pour complaire à une camarilla méprisable, et pour servir la petite politique de gens qui ne se contentent plus de trembler devant l'Angleterre, et qui sont tout près de subir le joug de quelques ligueurs mitrés.

— La circulaire électorale que le comité de la gauche constitutionnelle vient d'adresser à ses correspondants a fait une certaine impression sur le ministère et sur les députés du parti conservateur qui sont encore à Paris. On croyait la session finie et la politique morte pour quelques mois au moins, et voilà que tout-à-coup l'opposition vient pousser une espèce de *qui vive*, qui prouve qu'elle est sur ses gardes.

On s'est demandé dans le monde ministériel s'il ne conviendrait pas de répondre au manifeste de la gauche-Barrot par un contre-manifeste au nom du parti conservateur. Le ministère n'a pas repoussé cette idée, mais il reste à savoir si elle est réalisable. On dit que, pour résoudre cette question, on va convoquer les débris de la réunion Hartmann, et que si l'on parvient à rassembler assez de monde pour délibérer et prendre un parti, on fera peut-être quelque chose.

Nous le désirons, car nous serions très aises de voir messieurs de la majorité faire aussi, à leur tour, une sorte de compte rendu, et surtout nous donner l'explication de leur vote en faveur de l'indemnité Pritchard. Que cette explication soit retardée ou qu'elle vienne aujourd'hui, il faudra bien qu'elle arrive un jour, car nous ne supposons pas le pays assez oublieux pour croire que, dans quelques mois, il n'aura plus souvenir des tristes concessions que la majorité de la chambre a faites à l'entente cordiale.

— Nous avons dit que le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Strasbourg et de Tours à Nantes courait grand risque de ne pas être voté cette année par la chambre des pairs. Rien n'est encore décidé à cet égard; mais si le projet de loi est voté, les localités intéressées à son adoption le devront à l'insistance avec laquelle M. Roy agit depuis quelques jours auprès de ses collègues. M. Roy est propriétaire, dans l'Est, d'une très-belle forêt, limitrophe du chemin de fer, et depuis deux ou trois ans déjà il n'y a fait que des coupes insignifiantes, réservant tous ses plus beaux arbres pour la fourniture de traverses en bois que nécessitera la construction du chemin de fer. S'il y avait un ajournement d'un an dans le vote du projet de loi, il y aurait un ajournement pareil dans la réalisation des bénéfices attendus par M. Roy, et voilà peut-être ce qui vaudra à nos populations de l'Est et à la ville de Nantes la sanction législative dès cette année du projet de loi qui doit les mettre en possession des lignes de fer tant désirées par elles.

Voyez cependant à quoi tiennent les plus graves intérêts!

— Ce n'est pas seulement le cinquième volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* qui paraîtra avant la fin de l'année 1845. Les tomes 6 et 7 de cet important ouvrage verront également le jour avant le 1^{er} juillet 1846. Les trois derniers volumes ne se feront pas

Répetons-lui donc avec notre ami, dont nous nous plaisons à citer l'éloquente parole :

« Ouvrier tisseur, ton nom est noble par tes productifs labeurs et par ton courage. Un jour, le peuple chantera en chœur : Gloire au républicain et au soldat du grand empereur! Dans leur indignation, ils ont vaincu la haine des potentats conjurés, et leur ont ignominieusement roulé le front dans les sables du Rhin, de la Vistule et du Danube! Mais gloire, trois fois gloire à l'ouvrier! il a tout vaincu autour de lui!

Où, Lyon est la cité du travail et de la paix! aussi, combien de progrès ne se sont-ils pas accomplis dans son sein depuis le jour où, près de ses murs, se terminait l'ère des grands combats de l'Europe contre le César moderne!

Maintenant les rives de la Saône sont couvertes de villes charmantes; de tous côtés, la banlieue de Lyon, comme celle de Londres, se déroule en délicieux jardins, lieux de repos pour le travailleur fatigué de sa semaine, et lorsque, arrivant de Marseille, le voyageur s'arrête le soir sur le pont embellie de la Guillotière, la ville se dresse devant lui comme un vaste amphithéâtre, éclairé de mille lumières, ou bien encore c'est la reine du travail et de la paix, assise au bord du fleuve, enveloppée dans une robe couverte de paillettes d'or, et dessinant sur le ciel la silhouette dentelée de sa mantille noire.

Voilà donc la grande station intermédiaire de l'Europe vers l'Algérie, de l'Europe vers l'Orient tout entier. C'est le point où viendront converger, de Nantes, du Havre, de Lille, de Strasbourg, de Genève, de Turin, tous les hommes et tous les produits qui se dirigeront au Midi, jusque dans les Indes et vers la Chine; c'est le riche caravansérail de l'Orient et de l'Occident.

Si depuis trente années la population de cette ville s'est considérablement agrandie, si, gênée dans son enceinte, elle en véritable destinée se sera clairement manifestée à tous par cette ligne de fer, par ce méridien français qui, traversant le Havre et Marseille, rattache Lyon aux deux pôles du globe industriel, à Londres et à Canton, et qui réunit notre vieux monde européen à cette espèce de nouveau monde découvert dans ce siècle, à la Chine?

Eh bien! nous verrons un jour qui l'emportera de ces trois grands rivaux en étoffes de soie; nous verrons si Lyon cédera le pas à Londres ou à Pékin, si notre brave ouvrier se laissera vaincre par l'Anglais ou le Chinois.

Où, Lyon attend avec confiance la venue du jour où ces trois rivaux seront librement en présence; il l'appelle de tous ses vœux, certain de faire triompher la France dans ces luttes de l'intelligence, du travail, du goût, bien mieux encore qu'elle ne triompha dans les combats de sang et de meurtre, dans les boucheries qui firent la gloire du passé, qui ne feront pas celle de l'avenir (1).

(1) Nous empruntons ce feuillet à l'*Algérie*, qui s'occupe avec science et talent de notre colonie d'Afrique.

non plus longtemps attendre, et si le cours des événements ne vient rien changer à notre situation politique, il est très probable que M. Thiers pourra achever sa publication avant d'avoir revu le ministère.

Bulletin de la Bourse de Paris du 14 juillet 1845.					
Trois pour cent.....	83	20	Caisse Lafitte.....	1125	»
Quatre pour cent.....	»	»	Obligations de Paris.....	1425	»
Quatre et demi pour cent.....	116	»	CHEMINS DE FER.		
Cinq pour cent.....	121	25	Saint-Germain.....	»	»
Emprunt de 1844.....	»	»	Versailles (rive droite)...	435	»
Trois pour cent belge....	»	»	— (rive gauche) ..	237	50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge....	102	1/4	Paris à Orléans.....	1140	»
Cinq pour cent belge.....	105	1/4	Paris à Rouen.....	1015	»
Cinq pour cent napolitain....	»	»	Rouen au Havre.....	835	»
Cinq pour cent romain.....	104	1/4	Avignon à Marseille....	958	75
Cinq pour cent portugais....	»	»	Strasbourg à Bâle.....	248	75
Trois pour cent espagnol....	36	3/4	Orléans à Bordeaux.....	660	»
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais....	»	»	Orléans à Vierzon.....	740	»
Banque de France.....	3220	»	Amiens à Boulogne.....	»	»
Comptoir Ganneron.....	1150	»	Bordeaux à la Teste.....	»	»
Banque belge.....	630	»	Montereau à Troyes.....	512	50

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du *CÉRÉUX*.)

Séance du 14 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce à la chambre la mort de M. Bourdeau.

MM. Lemerrier, de Portès et d'Angosse, nouvellement nommés pairs de France, sont admis et prêtent serment.

MM. Cordier et de Fezensac déposent les rapports des commissions chargées d'examiner les projets de loi relatifs 1^o à la disposition de l'art. 3 de la loi du 11 juin 1842 qui met à la charge des départements et des communes les deux tiers des indemnités dues pour les terrains nécessaires à l'établissement des chemins de fer; 2^o aux chemins de fer de Tours à Nantes et de Paris à Strasbourg avec embranchement sur Reims.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'amélioration de divers ports maritimes.

M. DE BOISSY présente quelques considérations sur l'insuffisance de nos fortifications maritimes.

M. DUMON, ministre des travaux publics, dit que le gouvernement n'a jamais eu plus de sollicitude pour nos ports, et qu'il continuera de les améliorer.

Les divers articles du projet sont adoptés sans discussion.

On procède ensuite à un scrutin sur l'ensemble.

Voici le résultat de cette opération :

Nombre des votants.....	100
Boules blanches.....	98
Boules noires.....	2

La chambre adopte.

La chambre adopte encore à divers scrutins les projets de loi relatifs :

1^o A l'amélioration de la rade de Toulon et du port de Port-Vendres;

2^o Aux embranchements de Dieppe et de Fécamp sur le chemin de fer de Rouen au Havre, et à l'embranchement d'Aix sur le chemin de fer d'Avignon à Marseille;

3^o A la restauration de la cathédrale de Paris;

4^o A la vente des substances vénéneuses;

5^o A des intérêts de localité.

Il est quatre heures; la séance continue.

On lit dans le *National* :

« Serait-il vrai qu'on n'a pas pu obtenir une seule phrase écrite ni de la cour de Rome ni de ses affidés? Serait-il vrai que tout s'est borné à de simples conversations, et qu'on a fait de vains efforts pour obtenir autre chose que des promesses verbales? Serait-il vrai enfin que le dernier mot de toute cette ambassade est celui-ci : « Puisque vous êtes décidés à exécuter les jésuites, nous aimons mieux le faire nous-mêmes que de vous en charger. Leur supérieur aura la main plus légère et l'œil moins clairvoyant que votre police et vos gendarmes! »

« Le *Journal des Débats*, qui sait tout, devrait bien nous dire s'il ne craint pas lui-même d'avoir été quelque peu joué. »

Les jésuites feront semblant de quitter la France; mais il leur restera, quand bien même ils s'absenteraient momentanément, de belles fiches de consolation. Ils ont l'Italie; ils se réinstallent en Espagne; ils ont une partie de la Suisse, et ils vont s'établir par toute l'Autriche. A cela nous ajouterons la note suivante du *Morning-Post* :

« Depuis quelques années, les jésuites ont beaucoup augmenté en Irlande. En 1829, ils ne possédaient qu'un collège connu, celui de Clongowes-Wood, comté de Kildare. Ils se sont établis dernièrement avec leurs écoles à Dublin et dans le voisinage : 1^o dans le magnifique hôtel naguère habité par le comte de Belvedere, Great-Denmark Street; 2^o dans la splendide chapelle et dans le presbytère de Saint-Xavier y attenant, Upper-Gardiner-Street; 3^o dans l'école de Margaret-Place, North-Circular-Road, et 4^o à Drumcondra-House, acheté pour une bagatelle par la nouvelle corporation de Dublin. De nombreux établissements de cette espèce surgissent sur tous les points de l'Irlande. »

Le *Journal des Débats* s'occupe d'un travail que vient de publier M. Jullien, ingénieur des ponts et chaussées, à qui on doit le chemin de fer de Paris à Orléans, et qui a en ce moment la direction des travaux de la ligne de Paris à Lyon. Ce travail a pour objet de montrer ce que coûtent l'exploitation et la construction d'un chemin de fer. Le *Journal des Débats* en recommande la lecture aux capitalistes qui veulent chercher dans les chemins de fer un placement sérieux et durable, et nous citerons avec plaisir la phrase qui termine l'article qu'il consacre à son examen, car elle est entièrement conforme à notre propre opinion :

« En général, la lecture du mémoire de M. Jullien est de nature à ramener à récipiscence les personnes dont l'imagination s'est exaltée à propos des chemins de fer, et nous croyons donner un avis opportun à ceux qui projettent d'engager leur fortune dans ces entreprises. »

Chronique.

La mairie a fait afficher ce matin l'arrêté suivant :

« Nous maire de la ville de Lyon,

« Vu notre arrêté, en date du 8 octobre 1844, sur la police intérieure des théâtres;

« Vu, sur le même objet, l'ordonnance générale de police du 2 novembre 1842, et notamment l'article 4 ainsi conçu :

« Il est formellement interdit de troubler la tranquillité des spectateurs, soit par des clameurs, soit par des applaudissements, ou des signes d'improbation trop prolongés »;

« Considérant que, par l'arrêté du 18 octobre 1844, notre but avait été de substituer, dans l'intérêt de l'ordre public comme dans celui de l'art dramatique, le jugement d'une commission composée d'hommes éclairés et impartiaux aux manifestations souvent contradictoires des spectateurs, dont l'opinion n'est presque jamais exprimée que par une faible minorité;

« Considérant que ce but n'a pas été atteint; que l'administration municipale n'a pas été assez généralement comprise dans son désir de voir les théâtres de Lyon imiter l'exemple donné par ceux de la capitale, dans lesquels les signes d'improbation, en ce qui touche les artistes, sont de fait supprimés;

« Considérant que, dans cette situation, il convient d'attendre du temps et de l'adoucissement des mœurs une réforme que désirent tous les amis de l'art dramatique;

« Avons arrêté :

« Art. 1^{er}. Notre arrêté du 18 octobre 1844 est rapporté.

« Art. 2. A partir de ce jour, les dispositions de l'ordonnance générale de police sur les théâtres en date du 2 novembre 1842, et notamment celles de l'article 4 ci-dessus transcrit, seront seules appliquées et dans toute leur teneur, de manière à garantir aux spectateurs la jouissance paisible des représentations scéniques.

« Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 15 juillet 1845.

« Le maire de la ville de Lyon, membre de la chambre des députés,

» TERME. »

— On nous prie de publier la lettre suivante :

Lyon, le 15 juillet 1845.

Monsieur le rédacteur, Vous avez inséré dans votre journal une lettre de MM. Du Gast et de Montherot, qui m'accusent de les avoir calomniés dans un rapport que j'ai présenté au conseil municipal le 3 juillet dernier. Je regrette que vos honorables correspondants, avant de se plaindre, n'aient pas pris la peine de venir eux-mêmes demander la communication de mon rapport; ils eussent évité un éclat toujours fâcheux, et que rien ne justifie. Je n'ai, en effet, ni explicitement ni implicitement porté aucune accusation contre MM. les propriétaires de la maison rue du Bessard, 12. Je reconnais seulement que, par une erreur que je ne puis m'expliquer, on a confondu, en lisant le traité passé entre la ville et MM. Du Gast et de Montherot, le mois de janvier avec le mois de juin, et qu'en conséquence, il est parfaitement vrai que la ville est propriétaire de la maison dont il s'agit à partir du 40 janvier dernier, et non pas à partir du mois de juin.

J'ai cru, Monsieur, convenable de repousser une accusation mal fondée, et en même temps d'avouer franchement une erreur involontaire.

Agréez, etc. Le maire de Lyon, député du Rhône, » TERME.

— Un crime épouvantable a été commis le 14 de ce mois à Ternay (Isère). Un jeune homme de quinze ans et demi, le nommé Bonnard, a tiré un coup de pistolet à bout portant sur sa mère. Cette malheureuse a eu le courage de lui courir après pendant dix minutes en criant au secours, quoique la balle l'eût atteinte au creux de l'estomac et se fût arrêtée à la superficie de l'épaule gauche.

L'assassin, qui était porteur de deux costumes afin de donner le change aux personnes qui l'avaient vu passer, a été arrêté par le sieur Guichard, de Flévieu, hameau de Ternay, et la gendarmerie de Givors celle et de Saint-Symphorien-d'Ozon sont de suite accourues. Ce malheureux, pris en flagrant délit, n'a pas cherché à nier son crime; il l'a avoué sans éprouver la moindre émotion. On l'a écroué à la prison de Saint-Symphorien-d'Ozon pour être ensuite transféré à Vienne.

Sa mère a été visitée par trois médecins de Givors qui en désespèrent.

P. S.—Au moment de mettre sous presse, nous recevons la lettre suivante, qui contient de plus amples détails sur l'horrible parricide dont nous venons de parler.

« Au château de Ternay, le 15 juillet 1845.

« Un crime atroce vient d'être commis à Ternay hier lundi, 14 du courant, et a jeté la consternation dans le pays. Un fils, un enfant de quinze ans, vient d'assassiner sa mère, l'épouse du nommé Bonnard.

« Depuis assez longtemps Bonnard père avait quitté sa femme et habitait la ville de Marseille. Il s'était fait suivre de son fils. Le fils Bonnard partit mercredi dernier de cette ville, muni d'un pistolet double chargé, dit-il, par son père. Ce malheureux paraît être arrivé le samedi. Depuis ce moment jusqu'à l'époque de la perpétration du crime, il n'a pas cessé d'épier celle qui bientôt devait tomber sous sa main parricide.

« Rôdant sans cesse autour de la maison qu'habitait sa mère, il s'appliquait à connaître ses habitudes, et parvint à savoir qu'elle devait se rendre hier au matin dans un fonds qu'elle possédait près du hameau de Flévieu; il paraît qu'il l'a suivie de loin, et, après s'être assuré qu'au retour elle ne pouvait passer ailleurs que par une espèce de carrefour entouré de haies de toutes parts, c'est là qu'il établit son embuscade, qu'il a le temps de convenir avec lui-même de la place où il frapperait sa victime et de s'assurer des moyens de retraite.

« Tout est bien combiné : un couteau-poignard est ouvert dans une poche de côté, et, si le pistolet fait défaut, l'arme tranchante y suppléera; mais le pistolet ne fera pas défaut. Le jeune Bonnard n'oublie aucune précaution : dans la crainte que l'arme ne contienne une poudre éventée, il a tiré la veille l'un des deux coups; le voilà rassuré (j'ai failli dire tranquille) : l'arme fatale ne ratra pas.

« Enfin, la pauvre femme paraît, chargée d'un faix d'herbes fraîches et d'une faulx. Le monstre qui la guette depuis plus d'une heure la voit venir de loin et fait ses apprêts de mort; le couteau est ouvert, le pistolet est armé et le bras ne tremble pas. Aussi le coup qu'il dirige sur sa mère va-t-il droit au but : elle est frappée en pleine poitrine, la balle traverse le corps de part en part. L'assassin prend la fuite; mais il est poursuivi, on ne se doutait guère par qui. La femme Bonnard, douée d'une force presque athlétique et d'une constitution robuste, poursuit son meurtrier en criant au secours; elle parcourt ainsi une distance de 200 mètres, et vient enfin, non pas tomber, mais s'asseoir dans la cour du nommé Loup.

« Cependant le bruit du coup de pistolet et les cris de la victime ont attiré presque immédiatement auprès d'elle plusieurs citoyens occupés aux travaux des champs à une distance de moins de cinquante pas de la place où le crime a eu lieu. La poursuite commence, mais les sinuosités de la route ne permettent pas de reconnaître la direction précise que suit l'assassin; il est à présent mer qu'il se serait échappé, si le sieur Guichard, jeune homme récemment retiré du service, et qui se trouvait en cet instant à quelques centaines de mètres en avant du chemin que parcourait le jeune Bonnard, n'eût, lui aussi, entendu la détonation d'une arme à feu.

« Néanmoins rien ne lui fait encore soupçonner qu'un crime vient d'être commis; car, s'il aperçoit un étranger dans la route, cet étranger est stationnaire et ne semble avoir nul dessein de fuir. Guichard ne tarde pas toutefois à changer d'opinion. En effet, la conduite étrange de l'individu qu'il a sous les yeux à quelque distance de lui ne peut plus lui laisser de doute. La blouse qui un instant auparavant couvrait ses habits avait disparu, le chapeau avait

aussi fait place à une casquette, et le déguisement était devenu complet; puis l'étranger venait de prendre sa course. Guichard, après s'être résolu à son passage et le somme de s'arrêter. Le jeune homme lui répond : « Laissez-moi faire mon chemin; j'ai l'heure presse et je manquerais le bateau à vapeur. » Mais Guichard lui dit : « Je viens d'entendre une détonation d'arme à feu, des cris sont parvenus jusqu'à moi, je vois un étranger qui semble fuir après s'être déguisé, j'ai lieu de vous soupçonner d'avoir commis une mauvaise action, et je vous arrête. »

MM. le maire et l'adjoint de la commune n'ont pas tardé d'accourir, et quelques heures à peine s'étaient écoulées que déjà le paricide était dans les prisons de Saint-Symphorien.

M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction sont arrivés ce matin sur le lieu du crime, et ont de suite commencé la procédure.

Du reste, dès la veille, le jeune Bonnard avait fait les aveux les plus complets et désigné son père comme l'instigateur du forfait.

Je ne finirai point ce récit, déjà peut-être un peu long, sans rendre un hommage aussi éclatant que mérité aux habitants de la commune de Ternay; tous ont montré autant d'horreur pour ce crime affreux que de zèle pour arrêter le coupable et d'empressement à prodiguer des secours à la pauvre victime dont, au reste, les jours sont encore dans le plus grand danger.

Agréez, etc. H. FLEURY père.

P. S. — J'oubliais de citer un trait qui fait connaître tous les trésors que renferme le cœur maternel. Au moment de la confrontation du fils avec la mère, celle-ci fut demandée, assure-t-on, quel mal elle lui a fait pour s'être livré à une action aussi cruelle; Bonnard se contenta de répondre : « C'est mon père qui m'a conseillé. — Eh bien ! dit la malheureuse femme, puisque tu n'as été qu'un instrument, je te pardonne, » et elle lui tend la main; mais Bonnard, ne comprenant pas tout ce qu'a de noble et de magnanime un tel pardon, refuse de mettre sa main dans celle de sa mère. »

Un vagabond, renfermé dans la prison de Givors, s'est pendu à un gond de la croisée à l'aide de deux mouchoirs de poche.

La police de Bourg continue à protéger de sa surveillance classique le déjeuner au café au lait. Ces jours-ci des procès verbaux ont été dressés contre plusieurs laitières qui avaient apporté au marché du lait frelaté.

Spectacles du 16 juillet.

GRAND-THÉÂTRE. — Les Diamants, opéra-comique. — Lady Henriette, ballet.

CÉLESTINS. — Les Arabes. — La Belle et la Bête, vaudeville. — L'étonneau, vaudeville. — La Polka, vaudeville.

COLISÉE.—GYMNASÉ ÉQUESTRE DE M. BASTIEN-FRANCONI. Demain jeudi 17 juillet.

Quadrille chevaleresque, ballet équestre dansé par huit chevaux montés par quatre dames et quatre cavaliers. — La Poste royale sur six chevaux, par M. Monfroid. — Les Quatre Saisons, scène à travestissements par M. Bastien-Franconi. — Exercices des artistes anglais. — Intermedes des clowns.

Les bureaux seront ouverts à six heures et demie.

On commencera à huit heures.

Nouvelles diverses.

On lit dans l'Echo de l'Oise :

Nous apprenons que M. le procureur du roi vient de faire opérer quatre arrestations importantes. Deux des individus déposés ces jours derniers dans la maison d'arrêt de Compiègne sont prévenus d'attentats aux mœurs en excitant, favorisant et facilitant habituellement la débauche de leurs femmes mineures. On assure que ce fait monstrueux n'est pas isolé. D'autres hommes, appartenant, comme les inculpés, aux plus basses classes de la société, faisaient également de leurs femmes métier et marchandise, ce moyen d'existence semblant à leur paresse préférable à leur travail. L'industrie si profondément immorale que nous signalons s'exercerait depuis longtemps à Compiègne. L'autorité judiciaire avait l'œil ouvert sur ces débordements dont elle recherchait sans bruit la preuve. Il était permis de ne pas ajouter foi légèrement à de telles turpitudes. On agissait donc avec d'autant plus de circonspection que la question de savoir si les faits moralement criminels étaient légalement punissables méritait un préalable et sérieux examen. M. le commissaire de police, après en avoir conféré avec M. le procureur du roi, reçut de ce magistrat des instructions précises qui furent exécutées par M. David avec zèle et intelligence.

Les mesures prises pour éclairer la justice furent bientôt couronnées d'un plein succès. M. le commissaire de police, accompagné de ses agents, surprit en flagrant délit deux femmes qui, sous les yeux de leurs maris, arrêtaient les passants et les mettaient à la suite d'actes de la plus révoltante débauche. L'une de ces femmes, âgée de dix-sept ans, a fait les aveux les plus explicites. Elle a raconté en pleurant, avec une sorte d'horreur, que son mari, homme capable de se porter aux dernières extrémités, l'avait souvent menacée et frappée violemment pour la forcer à se prostituer; que, cédant à l'effroi qu'il lui inspire, elle se transformait en femme publique, et que, dès qu'elle avait gagné quelque argent, elle en faisait la remise à ce misérable toujours caché près des lieux qu'elle fréquentait; qu'en possession de cet argent, il allait aussitôt le dépenser en orgies; qu'il était constamment ivre et ne se livrait à aucune espèce de travail; que les voisins attesteraient l'infamie de sa conduite; que, par son ordre et en sa présence, elle avait été contrainte de se montrer dans un costume qui se laisse à deviner devant des militaires; qu'elle était bien heureuse que la justice mit enfin un terme à tant de scandales.

L'information qui se poursuit prouve, dit-on, que cette malheureuse créature n'a rien exagéré; elle serait même restée au-dessous de la vérité, et les magistrats instructeurs obtiendraient des révélations inouïes. Les voisins auraient été cruellement maltraités pour avoir blâmé les prévenus; ils auraient été témoins de scènes que notre plume se refuse à retracer. Un témoin raconte que devant lui, et alors que cette femme était malade, son mari l'obligea à se rendre au bal pour y faire des connaissances. On a aussi entendu la femme G... s'écrier lorsqu'elle était battue : « Si tu me frappes, je me sauverai, et tu n'auras plus de quoi vivre. » Comme on le voit, l'intervention de l'autorité judiciaire devenait urgente. Sur les plaintes de personnes honorables arrêtées le soir dans les rues de Compiègne et de femmes du monde grossièrement insultées par des hommes ivres qui les confondaient avec les créatures éhontées dont on vient de parler, le ministère public ne pouvait manquer d'agir avec vigueur. »

— On lit dans le Journal du Havre :

Le Mid-Lothian, entré le 7 juillet à Falmouth, venant de Sydney, a rencontré le 2 avril un baleinier venant de New Bedford qui lui a donné des avis de la Nouvelle-Zélande. Le navire de guerre anglais le Hazard s'est vu forcé, à la Baie des Iles, de châtier les naturels

qui avaient renversé et foulé aux pieds le pavillon anglais. La ville de Kororaraka a été complètement détruite; cent indigènes sont restés morts sur la place, ainsi que dix-huit ou vingt anglais. Le commandant du Hazard a été blessé fort dangereusement dans cette affaire. »

Nouvelles Etrangères.

TURQUIE.

Le Scamandre, arrivé samedi à Marseille, donne les détails suivants :

CONSTANTINOPLE, 27 juin. — Mercredi 18 est arrivé à Buyuk-Déré, où l'ambassade russe passe l'été, le grand-duc Constantin, second fils de l'empereur de Russie. Etre le fils de l'empereur de Russie et s'appeler Constantin! Cela, vous le pensez bien, a dû agir puissamment sur toutes les imaginations. Les Grecs sont dans le délire, et les Turcs voudraient voir le jeune prince russe à tous les diables. Comme il voyage incognito, les pyroscaphes de guerre qui se trouvent dans le même mouillage avaient reçu la défense de saluer. Cependant, jeudi matin, le grand-amiral et le ministre des affaires étrangères s'empressèrent de venir le complimenter de la part de S. H. Il se rendit ensuite à Hunkiar-Iskelessy (échelles du Monarque), sur la rive d'Asie du Bosphore, pour y visiter la pierre qu'Orlov y fit dresser en 1833, comme signe de l'alliance et de l'amitié qui est censée unir la Russie à l'empire ottoman; c'est là que l'armée russe a campé, et ce lieu rappelle encore le traité de funeste mémoire qui en porte le nom.

Ce devoir accompli, le jeune prince russe se dirigea de nouveau vers le palais de l'ambassade, qu'il quitta samedi pour se rendre au séraï de Beyler-Bey. Son premier soin a été de rendre visite au patriarche grec et au moindre prélat de ce rite; quand il fut reçu par Sa Hautesse, il alla s'asseoir sur un fauteuil qu'on lui avait préparé à sa droite. Lundi, il est enfin descendu à Péra, où nous avons pu le voir de près avec sa suite, qui se compose d'un vice-amiral, d'un colonel et de son professeur. On y remarque encore un peintre de marine, artiste distingué, dit-on, et deux jeunes barons aspirants de marine de l'âge du prince.

Le grand duc est âgé de dix-sept ans environ; il est d'une taille au dessus de la moyenne, mais d'une constitution très délicate et très frêle. Il est blond comme tous les Russes; mais sa peau n'a aucune transparence, ses yeux sont ternes et voilés, sa physionomie a peu d'expression, et sa démarche un peu incertaine, ainsi que l'attention qu'il met à s'appuyer presque constamment sur le bras de son professeur, le ferait soupçonner d'être légèrement boiteux. Du reste, le timbre de sa voix féminine, ses éclats de rire subits et brusquement interrompus, sa curiosité volant sans cesse d'objets en objets et aussitôt rassasiée qu'excitée, son étonnement à l'aspect des choses les plus ordinaires, et surtout ses questions qui, le plus souvent, n'attendent pas même la réponse, tout en lui rappelle l'enfant qui n'a encore rien vu. Il vint débarquer à Constantinople, à l'échelle de Bachté-Capoussou, vers dix heures du matin, pour aller visiter les mosquées et le vieux palais de Sarai-Bournou. Toute la population grecque se pressait, s'étouffait sur le lieu du débarquement. Quelques uns des plus enthousiastes se mettaient à genoux; d'autres l'auraient porté en triomphe s'il ne s'était retranché derrière le fouet protecteur des cavas. Il se rendit à pied à la mosquée de Yéni-Djami; déjà la place était envahie par les Grecs, qui se ruèrent dans l'édifice.

Ce désordre devait se reproduire bien plus grave à Sainte-Sophie, où le duc se rendit à cheval avec son escorte. Là, la foule était si compacte et si impatiente que le prince fut assez rudement heurté lui-même au moment où, avant d'entrer, il s'était arrêté à considérer les minarets qui s'élancent si gracieux et si sveltes, coiffés d'un cône pointu comme le bonnet des derviches, et ce nombre extraordinaire de dômes qui s'élevaient les uns sur les autres avec une hardiesse incroyable. Au choc, le grand-duc parut s'émeouvoir, et les cavas, rivalisant de zèle, firent pleuvoir une grêle de coups de fouet sur tous ceux qui se trouvaient dans les environs. Il en résulta qu'un grand nombre de personnes se trouvèrent entre deux flots de peuple se foulant en sens contraires, les uns pour parvenir jusqu'à la mosquée, les autres pour échapper aux coups. Plusieurs spectateurs furent foulés aux pieds; l'un d'eux même a, dit-on, été asphyxié. Quoi qu'il en soit, cette distribution si libérale de coups de nerf de chameau parut refroidir l'enthousiasme des Grecs, qui se rappelleront peut-être alors le knout paternel en vigueur dans les états de l'autocrate.

A l'angle d'une des portes de la mosquée, derrière un de ses énormes piliers, le prince se fit expliquer quel était cet homme qui s'y tenait sombre et silencieux, tandis que tous les prêtres s'empressaient respectueusement autour de sa personne. C'était un de ces saints mendians de l'empire turc qu'à diverses époques, mais toujours inutilement, les sultans ont tenté de supprimer. Le nom d'Allah s'échappait fréquemment et sourdement du fond de sa poitrine, et il semblait gémir sur la profanation du lieu saint par les infidèles.

Au sortir de Sainte-Sophie, le grand-duc passa sous la lourde et imposante porte qui sert d'entrée à l'immense palais de Séraï-Bournou. Dire tout ce qui fut offert à sa curiosité ou à son admiration dans ce palais qui semble une ville, serait excéder les bornes d'une lettre; je me contenterai donc de vous rapporter quelques épisodes.

Après avoir visité l'hôtel des monnaies, les bains, la bibliothèque, la salle du trône, on brisa les cadenas qui fermaient les salles du divan, et dont on avait perdu les clefs. Puis, plus loin, on nous montra les portraits des sultans. Je ne sais pas s'ils ont le mérite de la ressemblance; mais ce que je puis affirmer, c'est que ce ne sont pas des chefs-d'œuvre de l'art. Entre autres étrangetés, j'y remarquai, par exemple, bien des yeux de face sur des figures de profil. On demanda au jeune prince à laquelle de ces têtes qui se détachaient au fond du tableau, si graves et si sérieuses, il donnait la préférence. Séduit, sans doute, par la fraîcheur et le brillant des couleurs, fasciné peut-être aussi par l'air de grandeur vraiment impériale qui se reflétait sur ce noble front, le duc toucha de sa baguette le portrait de Sélim III; c'était bien aussi celui que mon cœur désignait. Sélim III, le meilleur ami de la France, qu'on assassina, et de la mort duquel commença une époque de décadence pour l'empire ottoman!

Le grand-duc traversa d'immenses cours, de vastes salles dont les unes étaient chargées d'ornements et les autres remarquables par leur nudité. Il vit aussi les écuries presque vides de leurs superbes coursiers qui couvrent maintenant les prairies de Kéhatana; puis nous entrâmes au musée d'artillerie, où le prince vit des armes suffisantes pour 20,000 hommes environ et de vieilles armures damasquinées d'un travail admirable. On lui offrit l'épée d'Abu-Béker, avec laquelle, sans comparer l'énormité de la tâche et la faiblesse des moyens, il conquiert la riche et peuplée Syrie; le cimeterre de Malek-Adhel, dont M^{me} Cottin a faussé le caractère en le popularisant, et qui méritait peut-être autant le nom de Cœur-de-Lion que Richard, contre qui il combattait; enfin une autre épée attribuée à Tamerlan (Timur-Lenk), le boiteux qui fit trembler

Moscou. Le grand-duc essayait de brandir ces armes; mais elles semblaient bien lourdes à sa main débile.

Au sortir du musée d'artillerie, les fronts des officiers russes présents étaient épanouis; leur grand-duc venait de manifester quelques sentiments belliqueux. Tout-à-coup nous tombâmes dans une longue galerie de bois où sont exposés quinze cents aquarelles; c'est une galerie historique de toutes nos glorieuses campagnes. Il y a surtout une bataille d'Austerlitz d'un effet merveilleux. Le prince russe s'était arrêté devant ce tableau, et demandait des explications qu'il était, en vérité, bien difficile de donner. Tous les fronts s'étaient rembrunis; il y avait eu changement à vue, et on lançait sur moi, seul Français parmi tous les spectateurs, des regards presque sinistres.

Avant de quitter le palais du grand-seigneur, on fut prendre quelque repos dans le délicieux kiosque d'Erivan, qui semble se pencher pour se mirer dans les eaux. Je ne connais rien de plus gracieux, de plus riche, de plus frais et de meilleur goût : là tout est à l'européenne, et des rois pourraient y oublier leurs somptueux palais.

Le grand duc alla encore visiter la mosquée de sultan Achmet. Le 8 de ce mois il est allé à l'arsenal, où on l'a salué de 21 coups de canon, et Halil Pacha lui a offert à dîner à bord du vaisseau amiral le Mahmoudieh.

Aujourd'hui grand dîner diplomatique au palais de l'ambassade de Russie, auquel sont invités tous les chefs de mission. Samedi il y aura grand dîner chez le sultan Beyler-Bey.

On travaille ces jours-ci à jeter un nouveau pont de Karakeuy (Galata) à Constantinople. Cette nouvelle entreprise du gouvernement doit être considérée comme un bienfait pour le commerce et comme un moyen de s'opposer beaucoup plus promptement et plus efficacement aux incendies qui viennent si souvent ravager la capitale et ses faubourgs.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, le 26 juin. — La santé de S. A. le pacha est toujours bonne. Son fils, le prince Ibrahim, est attendu dans une dizaine de jours; il vient prendre les bains de mer. Son secrétaire, M. Bonfort, est déjà arrivé. Un dernier mot sur le barrage : MM. Poulain et Gauchier ont reçu par le dernier paquebot une lettre de M. Benet, de La Ciotat, dans laquelle cet honorable industriel les prévient que l'ingénieur chargé de soumettre le plan au conseil des ponts et chaussées était en route pour Paris, mais qu'il avait lieu de croire qu'il n'arriverait pas à temps.

De son côté, le gouvernement a reçu une lettre de Sami-Pacha qui lui annonce l'adoption du plan de M. Mangel par le conseil des ponts et chaussées; il ajoute, en outre, que, d'après les instructions que S. A. avait daigné lui transmettre, le délai de 30 jours étant expiré sans que MM. Poulain et Gauchier eussent présenté leur plan, il a dû inviter M. Mangel à soumettre le sien. Immédiatement après l'adoption, Samy-Pacha a autorisé M. Zizina, chargé seul de toutes les commissions du barrage, de se rendre à Paris et de commander les machines et les pièces nécessaires pour l'exécution de cet immense travail. Les travaux devront commencer au mois d'octobre. Nous désirons vivement que le gouvernement, avant d'entreprendre un pareil ouvrage, mesure ses forces et sonde bien ses ressources, afin qu'un ouvrage si important puisse arriver à bonne fin.

(Sémaphore.)

VARIÉTÉS.

FABRICATION ARTIFICIELLE DES CHAUX HYDRAULIQUES,

leur supériorité sur les autres chaux, l'économie qui résulte de leur emploi :

FABRICATION DES CEMENTS ET DES POZZOLANES ARTIFICIELLES.

Nous extrayons les passages suivants d'un rapport fait par M. Arago à la chambre des députés sur le projet de loi tendant à accorder une pension viagère à M. Vicat, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées :

M. Arago, après avoir placé M. Vicat parmi les savants dont les travaux, les inventions brillantes honorent le pays, parmi les hommes privilégiés dont la postérité se souviendra, s'exprime ainsi :

« La chaux, soit à l'état de pureté, soit, plus ordinairement, mêlée d'autres matières, est le moyen dont on a fait usage depuis les temps les plus reculés pour lier entre elles les pierres, et, en général, toutes les parties constitutives des bâtisses.

« Si la chaux ne s'offre nulle part isolée sur l'écorce du globe, par compensation, les roches d'où on peut l'extraire à l'aide de simples grillages, les roches calcaires existent presque partout. Aucun minéral n'est plus répandu dans l'univers.

« Il est rare que les pierres calcaires soient entièrement pures ou exclusivement composées de chaux et d'acide carbonique. Leur pâte est ordinairement mêlée, d'une manière intime, à de la silice, à de l'alumine, à de la magnésie, à du fer oxydé, à du manganèse, etc. De là les dénominations adoptées par les minéralogistes de calcaires argileux, magnésiens, ferrugineux, manganésiens, etc.

« Ces calcaires fournissent, par la cuisson, des chaux très diverses. Les constructeurs en distinguent plusieurs espèces : les chaux grasses, les chaux maigres, les chaux hydrauliques.

« Les chaux grasses foisonnent beaucoup quand on les éteint; elles doublent alors de volume et au-delà. Ce serait une propriété très précieuse sous le rapport de l'économie; mais les chaux grasses restent long-temps molles, surtout au centre des maçonneries, partout où elles sont privées du contact de l'air; mais les chaux grasses se dissolvent jusqu'à leurs dernières parcelles dans les eaux fréquemment renouvelées, dans les eaux pures. Mais cette dissolution de la chaux transforme à la longue en monceaux de pierres sèches des murs de quai, par exemple, qu'on croyait convenablement maçonnés et d'une grande solidité.

« La chaux maigre a tous les défauts des chaux grasses, et de plus, comme son nom l'indique, elle foisonne à peine. Aussi évite-t-on, autant que possible, d'en faire usage.

« Les constructeurs qui désirent donner de la durée à leurs œuvres doivent employer exclusivement de la chaux hydraulique, particulièrement lorsque les fondations reposent sur un terrain humide.

« On appelle chaux hydrauliques celles qui se solidifient promptement dans l'eau. Cette propriété ne se montre pas toujours au même degré. Les plus caractérisées des chaux hydrauliques font prise du second au quatrième jour d'immersion. Au bout d'un mois, ces chaux sont fort dures et complètement insolubles; dans le sixième mois elles se comportent comme certaines pierres calcaires : le choc les brise en éclats, leur cassure est écaillée.

« On a su de bonne heure aussi que la propriété de durcir sous l'eau est communiquée à la chaux par des matières particulières qui se trouvent disséminées dans le tissu de la roche calcaire d'où la chaux a été tirée. Mais quelles sont ces matières, et en quelles proportions devaient-elles exister dans la roche pour que l'hydraulicité apparût à un degré suffisant? Sur ce point, les opinions ont été très long-temps flottantes...

« Les plus anciennes études que nous connaissions sur les compositions des chaux hydrauliques datent de l'année 1756, c'est-à-dire de l'époque où Smeaton se préparait à la construction si difficile, si hardie du phare d'Edystone. Ce célèbre ingénieur examina alors avec le soin le plus scrupuleux la chaux hydraulique naturelle d'Aberthaw (comté de Glamorgan). Cette chaux jouissait en Angleterre d'une certaine célébrité. Traitée par les acides, elle laissa un résidu « qui paraissait être une glaise bleuâtre, pesante environ 1/8 du poids total de la pierre. » La couleur rougeâtre que ce résidu acquit par la cuisson fit croire à Smeaton que la roche calcaire d'Aberthaw (on l'appelait déjà du lias) contenait aussi du fer.

» Saussure publia, en 1786, dans le second volume de son célèbre voyage, quelques réflexions tendant à attribuer l'hydraulicité des chaux de Saint-Gingoulph, en Savoie, à l'influence combinée du manganèse, du quartz et même de l'argile contenu dans le tissu des roches calcaires de cette localité. Ajoutons, dans l'intérêt de la vérité, que l'illustre naturaliste laissa ses opinions à l'état de simples conjectures.

» Encore une citation, et nous aurons parcouru l'ensemble de recherches qui ont précédé les tableaux de M. Vicat.

» M. l'ingénieur des mines Collet-Descostils, ayant découvert, en 1815, une quantité notable de matière siliceuse très divisée dans la chaux de Senonches, attribue à l'action de la silice l'hydraulicité si forte et si renommée de cette chaux.

» Que manquait-il aux conjectures de Smeaton, de Saussure, de Descostils ? Il leur manquait d'être autre chose que de simples conjectures, de ne s'appuyer sur aucune preuve démonstrative ; il leur manquait la précision, la netteté, ces constants attributs de toute vérité bien établie ; il leur manquait d'être éclaircies, rectifiées, et de passer enfin, par l'impulsion d'une main puissante, de la région vague, nébuleuse des rêveries, dans le domaine des applications.

» Dès ses premiers essais, M. Vicat fit usage de la synthèse. Quiconque avait remarqué combien l'état cristallin, l'état moléculaire peut modifier les propriétés physiques de certains corps, devait attacher une confiance bornée aux conséquences qui, dans l'intérêt de l'architecture, semblaient découler de l'analyse chimique des chaux. Les expériences de Vicat allèrent au contraire directement au but.

» La chaux naturelle de Senonches était le type de la perfection : M. Vicat composa une chaux artificielle supérieure à celle de Senonches. Il obtint ce résultat capital en faisant calciner, dans des proportions convenablement choisies, de la craie ou de la chaux pure, mêlée à de l'argile.

» Par cette expérience, la lumière succédait à l'obscurité, la certitude au doute ; l'art de bâtir venait de s'enrichir d'une admirable découverte.

» M. Vicat a étendu ses heureuses investigations à tout ce qui concerne le rôle que la chaux peut jouer dans les maçonneries ; ainsi, l'art du chaux-fournier, l'art de chasser le plus sûrement et le plus économiquement possible l'acide carbonique, un des principes constituants des roches calcaires, est redevable d'importantes remarques aux travaux de notre célèbre ingénieur.

» M. Vicat s'est également occupé avec succès des ciments...

» Aucune matière n'a joui de plus de célébrité parmi les constructeurs que le produit connu encore aujourd'hui sous le nom de ciment romain.

» Ce ciment, qui, à l'origine, s'appelait ciment aquatique, fut fabriqué, dès l'année 1796, par MM. Parker et Wyatts. Il était le résultat de la torréfaction de certains galets calcaires ovoïdes qu'on trouve, en assez grande abondance, à quelque distance de Londres.

» Le ciment romain, gâché en pâte un peu consistante, se solidifie en quelques minutes à l'air ou dans l'eau. Il est certains travaux, le tunnel sous la Tamise par exemple, qui n'auraient pas pu être exécutés sans ciment romain.

» Dans d'autres circonstances, cette solidification très rapide devient un obstacle réel ; on remplace alors le ciment par du mortier hydraulique dont le prix est d'ailleurs beaucoup moins élevé.

» Les pouzzolanes naturelles avaient joué un rôle trop important dans les mains des anciens architectes, ainsi que le trass, sous la truelle des constructeurs du moyen-âge, pour que M. Vicat pût se dispenser d'étudier leur mode d'action. Malgré toutes les difficultés du sujet, le succès, au point de vue des applications, a couronné complètement les patientes et laborieuses investigations de l'ingénieur.

» Le prix du transport rendant impossible l'usage du trass et de la pouzzolane, on s'était livré à mille tentatives pour préparer des matières qui possédassent les mêmes principes : M. Vicat seul a trouvé la solution.

» On peut obtenir des pouzzolanes artificielles, supérieures, ou tout au moins égales aux meilleures pouzzolanes d'Italie, par une modification particulière de l'argile le plus pur possible. Cette modification s'obtient en calcinant légèrement l'argile, en se bornant à lui enlever son eau de combinaison, en ne portant sa température qu'entre 600 et 700 degrés centigrades.

M. Arago parle ensuite de l'empressement que l'on mit à employer, dans toutes les circonstances, la chaux hydraulique artificielle fabriquée d'après les moyens indiqués par M. Vicat dans un mémoire que publia cet ingénieur, et dit en continuant :

« Le prix de la chaux entre presque toujours pour une part considérable dans le prix des maçonneries. Les chaux ont des propriétés très diverses qui décident de la durée des constructions et du mode de leur exécution. Dans les contrées où la chaux est abondante et de bonne qualité, les édifices durent des siècles sans avoir cependant exigé des dépenses ruineuses. On peut construire, même pour les habitants les plus pauvres, des demeures salubres, peu exposées aux incendies, d'une solidité à l'épreuve des ouragans, des pluies diluviales et des débordements. C'est par de telles applications que les travaux des ingénieurs, des chimistes, méritent surtout de fixer l'attention des pouvoirs publics et des législateurs. Arrêtons un moment nos regards sur cette phase de la question ; cherchons à évaluer en nombres les services que, sous ce rapport, M. Vicat a rendus à son pays.

« C'est à Paris que les procédés de M. Vicat reçurent d'abord une vive impulsion par les soins de M. Bruyère ; c'est à Paris que nous trouverons une première évaluation des économies que ces procédés ont amenées.

» Avant 1818, les travaux hydrauliques de la capitale étaient presque tous exécutés en plâtre ou avec de la chaux grasse. De là de nombreuses et très coûteuses réparations annuelles. Depuis 1818, date des premières publications de M. Vicat, on a eu recours à la chaux hydraulique. C'est la chaux hydraulique qui donnera aux constructions nouvelles une durée à peu près indéfinie.

» La même solidité aurait été obtenue avec de la chaux de Senonches ; mais la chaux de Senonches rendue à Paris coûte de 80 à 90 fr. le mètre cube, tandis que la chaux provenant des carrières à plâtre, cette chaux qu'avant les recherches de M. Vicat on jetait dans les décharges, vaut environ 40 fr. Cette différence de prix, appliquée au volume de 37,000 mètres cubes de chaux que les ingénieurs de Paris ont employés, de 1818 à 1844, à la construction des égouts, des réservoirs d'eau, des canaux, etc., correspond à une économie de plus de 4,500,000 fr.

Le savant rapporteur donne encore plusieurs tableaux d'où il résulte que les découvertes de M. Vicat ont amené des économies considérables dans l'exécution des différents travaux publics ; celles obtenues seulement sur les écluses et barrages et sur les ponts construits en France de 1821 à 1840 s'élèvent au chiffre énorme de 182,072,000 fr.

M. Arago compare ensuite les travaux de M. Vicat à ceux des anciens.

« Certains érudits, dit-il, professent une admiration absolue, passionnée, pour les monuments de l'antiquité. A les en croire, les Grecs et les Romains avaient tout découvert dans l'art des constructions. La solidité de certains édifices encore debout montre que les architectes modernes sont de vrais écoliers. M. Vicat a seulement retrouvé des méthodes pratiquées en Egypte, à Athènes, à Rome, et dont le souvenir s'était perdu dans les temps de barbarie.

» Quoique nous n'apercevions pas le tort que ces réflexions pourraient faire aux travaux de M. Vicat, quoique la découverte d'une vérité perdue nous semble devoir être assimilée à la découverte d'une vérité nouvelle, la commission s'est livrée à un examen minutieux de la prétendue supériorité des anciens sur les modernes dans l'art de bâtir. Nous avons cherché surtout si cette supériorité pourra être sérieusement préconisée, en présence des progrès qui sont dus aux découvertes de notre célèbre ingénieur.

» Des mortiers romains durent depuis dix huit siècles. Un grand nombre de bâtisses modernes sont dans un état déplorable.

» Ce rapprochement pèche par la base. Pour lui donner de la valeur, il ne faudrait mettre en parallèle que les grands monuments des deux époques ; mais alors les résultats seraient fort différents de ceux dont les érudits prétendent s'étayer.

» Les remparts de la Bastille étaient d'une extrême solidité, même au milieu de leur épaisseur ; on eut recours à la mine pour les détruire.

» La poudre devint également nécessaire lorsqu'on voulut, il y a peu d'années, faire disparaître à Agen les ruines d'un pont construit vers l'an 1200. M. Vicat s'est assuré lui-même que le mortier du pont de Valentré, bâti à Cahors en 1400, surpassait en dureté celui du théâtre antique dont on voit les ruines dans la même ville.

» Les architectes anciens, comme les constructeurs modernes, bâtissaient, suivant la nature des matériaux disponibles et aussi suivant des exigences financières, soit des édifices inébranlables, soit, avec les mêmes formes extérieures, des temples, des palais, des maisons particulières sans solidité. Les constructions de cette dernière catégorie devaient rapidement disparaître ; les autres ont seules résisté aux ravages du temps, à l'action incessante de l'intempérie des saisons. Les admirateurs aveugles des siècles passés auraient-ils, par hasard, oublié ces paroles si peu ambiguës de Pliny : « La cause qui fait tomber à Rome tant de maisons réside dans la mauvaise qualité du ciment » ?

» Si, comme on le prétend, les Romains connaissaient des méthodes certaines pour préparer de bon mortier, on devrait trouver cette matière dans tous leurs monuments publics avec des qualités à peu près identiques. Or, il n'en est pas ainsi, tant s'en faut, même en comparant les différentes parties d'un seul édifice. La commission a remarqué, dans plusieurs publications de M. Vicat, des expériences très propres à éclaircir ce sujet ; celles, par exemple, faites avec du mortier pris sur divers points du pont du Gard, et qui donnent des résistances variant dans le rapport d'un à trois.

» Les personnes qui voudront se livrer à de semblables comparaisons devront toujours se ressouvenir que le temps ajoute sans cesse, dans les fondations, à la dureté du mortier. Le mode d'action par lequel ce ciment artificiel se durcit, acquiert de l'adhérence, est encore un sujet de controverse entre les savants ; mais personne ne nie que, dans certaines circonstances, la mystérieuse action ne puisse se continuer pendant une longue suite de siècles.

» On paraît oublier que nous n'en sommes pas réduits à de simples conjectures touchant les connaissances des anciens sur l'art de bâtir. Vitruve, contemporain et architecte d'Auguste, nous a laissé le tableau détaillé des préceptes en usage parmi les constructeurs de la Grèce et de Rome. Ces préceptes sont loin de justifier l'admiration sans réserve des antiquaires.

» Tout ce qu'on tenterait pour exalter le mérite des anciens dans l'art des constructions tournerait à la plus grande gloire de M. Vicat. Le meilleur mortier extrait des monuments romains avait, après deux mille ans d'ancienneté, une dureté précisément égale à celle que M. Vicat obtient avec ses bonnes chaux dans le court intervalle d'un an à dix-huit mois. En faisant porter la comparaison sur les résistances moyennes, l'avantage reste dans de très larges proportions au mortier moderne.

Après d'autres considérations savantes, M. Arago termine en annonçant que la commission dont il est l'organe est unanimement d'avis qu'une pension annuelle et viagère de 6,000 fr. soit accordée à M. Vicat, à titre de récompense nationale.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Trois Médailles. — Verre Crown de Guinand.

Les opticiens BLOCH sont visibles jusqu'à samedi prochain de huit heures du matin à six heures du soir, hôtel du Parc.

A VENDRE. UN FONDS DE COMMERCE DE LIQUEURS ET D'EAU-DE-VIE.

Cet établissement est d'une grande importance. Avec le fonds on louerait la maison dans laquelle est l'exploitation.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Pitiot-Ferber, rue Basse-Ville, 3, à Lyon. (2994)

A vendre de suite pour cause de départ.

LE CAFÉ DE LA PERLE Situé à Roanne (Loire).

Cet établissement est situé dans la meilleure position de la ville et jouit d'une très bonne clientèle. On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser chez M^{me} veuve Revol, place de la Miséricorde, n. 5, au 4^e, sur le derrière, à Lyon. (3001)

A louer de suite ou à la Noël prochaine.

SIX PIÈCES dont deux parquetées, rue du Péral, n. 4, au 3^e étage. — Prix : 635 f. par an. S'adresser au concierge. (2897)

OFFRE DE CAPITAUX.

On offre de placer par hypothèque un capital de quatre-vingt mille francs à quatre et demi pour cent.

S'adresser à M. Chapeau aîné, rue des Célestins, 6, de huit heures à midi. (3016)

A VENDRE

JOLIE PETITE CAMPAGNE de produit et d'agrément, TOUTE MEUBLÉE.

Elle est située à Saint-Romain-au-Mont-d'Or, dans une belle position, et de la contenance de 90 ares environs. — Prix : 12,000 fr.

S'adresser à M. Béraud, marchand de faïence, rue du Bœuf, 15. (3013)

A vendre pour cause de maladie.

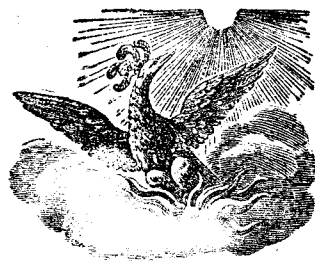
Un fonds d'épicerie existant depuis douze ans et situé dans un bon quartier de la ville. S'adresser rue de Sarron, n. 9. (3017)

A LOUER.

LA MANUFACTURE DE LA SAUVAGÈRE, A SAINT-RAMBERT-ILE-BARBE.

Ce bel établissement, aux portes de Lyon, sur une route servie par des omnibus, dans un village qui offre toutes les ressources nécessaires à une nombreuse population ouvrière, se compose de quatre grands bâtiments séparés par des cours et admirablement disposés pour toutes sortes d'industries, telles que tissage, filature, impression, etc. Il est également propre à un collège ou à une maison religieuse.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Sauvaneau, rue de la Liberté, n. 3, à Lyon. (3006)



LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie : QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt :

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. » c. 0/0
55	8 40	75	13 31
60	9 51	80	14 89
65	10 68		

Directeurs à Lyon : MM. Guynemer et Eng. Rourcier, quai de Retz, 37.

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 3 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermézon, rue de la Comédie ; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8190)

VÉSICATOIRES — CAUTÈRES.

Le Taffetas Mauvage est le seul approuvé par l'Académie pour leur pansement facile et régulier. — 1 fr. la boîte, jamais en rouleaux. — Se trouvent dans toutes les pharmacies. (4802—7456)

AVIS.

Le seul dépôt du COSMÉTIQUE METTEMBERG, à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30.

Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffisent journellement pour se laver après la barbe, pour désinfecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible qui seule constitue l'éclaircissement du teint, la douceur, l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, et pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES.

Le prix du flacon de mille gouttes est de 4 fr. (9418)

AVIS.

Divers propriétaires au Plan de Vaise, résidant à Lyon, auxquels on s'est adressé pour traiter des terrains et autres immeubles qu'ils possèdent dans cette première localité, préviennent MM. les capitalistes, constructeurs ou entrepreneurs, que le directeur de la Compagnie des Pont, Gare et Port de Vaise, ayant son domicile rue Saint-Cyr, n. 29, est muni des pouvoirs les plus amples pour vendre et traiter des conditions pour le compte des propriétaires. (3015)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un sirop qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une odeur topetée de ce sirop suffit pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

Gaz de Valence.

L'assemblée générale du 12 juillet a décidé qu'il sera payé 37 fr. 50 c. de dividende par action.

MM. les porteurs d'actions auront à se présenter, munis de leur titre, à la caisse de MM. Robert et Meyrel, banquiers de la Société, chargés d'effectuer le paiement. (2898)

AVIS.

M. MALBOZ, grand propriétaire dans les environs d'Alger et dans la plaine de la Mitidja, offre d'en céder une partie par fractions de 10 à 100 hectares, à raison de 20 fr. l'hectare comptant et 10 fr. l'hectare en rentes perpétuelles, en prenant à sa charge une ferme rurale, qu'il construira d'après un plan fourni au gré du fermier, sans que ce dernier ait rien à déboursier ; il devra seulement fournir les garanties d'usage.

S'adresser à lui-même, rue Saint-Joseph, n. 7, à Lyon, pendant le présent mois de juillet, et ensuite à Alger, poste restante. (Affranchir.) (3018)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

La Compagnie Lyonnaise du Balayage a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux sont transférés quai Bon-Rencontre, n. 63. Elle renouvelle en même temps ses offres de service pour le balayage des maisons, etc., à prime d'argent payable de six en six mois, après, ou en échange contre le produit des fosses d'aisance dont elle fait opérer le curage au moyen d'une pompe réunissant tous les avantages désirables : absence d'odeur et célérité dans le travail.

Le directeur, PICARD.

BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement).

Le sieur Picard a l'honneur d'informer MM. les architectes, propriétaires et entrepreneurs qu'il a construit un modèle de souche de cheminée en plot verni et sa tête en fonte, qui dure à l'infini sans détérioration ni dégradation occasionnée par le ramonage. Il est placé dans ses hangars, rue de Jarente, 6.

Le sieur Picard invite MM. les amateurs à aller le voir. Il leur distribuera des prospectus. (2888)

FUMIGATIONS

PECTORALES

de J. ESPIC, pharmac. à Bordeaux.

Membre du Conseil central de Salubrité de la Gironde.

ASTHMES, catarrhes, rhumes, affections nerveuses de la poitrine, de la tête, du cœur, migraines, douleurs dentaires, etc. — Prix : 2 f. la boîte. Pharmacie VERNET, à Lyon. (8565)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue Poulallerie, 19.